



Gerance et statu et engagement

Par **toff**, le **26/11/2009** à **07:48**

Bonjour,
ma femme et moi somme gérant et
notre société étant actuellement en snc passe en janvier en sarl(10000€) pour se faire on
passera majoritaire a 60% au niveau de l achat des parts.pouvons nous apporter que 20%du
capital et le reste en fin d année?car si jamais la société est déficitaire a quelle hauteur
sommes nous engagés.(ex: si jamais on perd 20000€).
pour info a l heure actuelle la société est saine depuis 6 ans.

merci
cordialement
christophe